

**COMPTE RENDU** de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 18 octobre 2016 à 9h30 à laquelle les personnes suivantes étaient :

Présentes :

Membres :  
Céline Forget  
Rémi Lamarche, (SPVM)  
Marie-Josée Nobert  
Edison Ramirez  
Stephen Zakrzewski, (SPVM)

Absentes :

Membres :  
André Brideau  
Jacqueline Gremaud  
Stéphane Robitaille, (SIM)  
Christian Alary, (SPVM)

---

La réunion débute à 9h35.

---

## 1. Adoption de l'ordre du jour

---

- a) Adoption de l'ordre du jour
- Les membres recommandent l'adoption de l'ordre du jour.

---

## 2. Dossiers

---

- a) Demande relative à la circulation sur l'avenue Querbes entre les avenues Saint-Viateur et Elmwood
- Les membres du Comité recommandent :
    - que la demande d'implantation d'un dos d'âne allongé sur l'avenue Querbes entre les avenues Saint-Viateur et Elmwood soit rejetée puisque la vitesse moyenne observée sur ce tronçon n'est pas significative. De plus, les relevés de circulation indiquent un nombre de passage de véhicules dans les normes d'une rue locale urbaine. Il faut noter que le virage sur Querbes, à partir de Van Horne, pour les conducteurs venant de l'est, est interdit de 7h à 9h et 16h à 18h ;
    - que des traverses piétonnes soient marquées aux approches protégées par des arrêts obligatoires sur les avenues Querbes et Elmwood ;
    - que la ligne de rive de gauche qui se prolonge dans l'intersection soit enlevée ;
    - que la construction de saillies soit envisagée à cet endroit puisque la configuration de l'intersection en T s'y prête.
- b) Demande relative à la circulation sur l'avenue Querbes entre les avenues Fairmount et Laurier
- Les membres du Comité recommandent :
    - que la demande d'implantation d'un dos d'âne allongé sur l'avenue Querbes entre les avenues Fairmount et Laurier soit rejetée puisque la vitesse moyenne observée sur ce tronçon n'est pas significative.
    - que des volets soient installés sur les feux de circulation situés sur l'avenue Querbes à l'intersection de l'avenue Laurier afin de ne pas percevoir de loin la lentille lorsqu'elle est verte.

- c) Demande relative à la circulation aux abords de l'école Guy-Drummond sur le boulevard Dollard et l'avenue Stuart
- Les membres du Comité recommandent:
    - que la demande d'inverser le stationnement des cotés Est et Ouest sur l'avenue Stuart entre les avenues Lajoie et Van Horne soit rejetée puisque le tracé du balai de rue s'arrime aux règles de stationnement existantes ;
    - qu'un marquage indiquant la délimitation des zones de stationnement interdit aux intersections soit fait aux abords de l'école, ce qui assurera un dégagement visuel sécurisant ainsi la traversée des piétons.

La réunion prend fin à 11h45